

EVOLUTION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

LA VILLE DE SAINT MARS DU DÉSSERT ORGANISE LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL DU MERCREDI. LA TARIFICATION SUR CES ACTIVITÉS S'EFFECTUE AU TAUX D'EFFORT. CHAQUE FAMILLE A DONC UN TARIF PROPORTIONNEL À SES REVENUS, QUI TIEN COMPTE DES SITUATIONS ET DES RESSOURCES DE CHACUNE.

HAUSSE DES COÛTS

En 2022, certains secteurs de nos activités ont connu une forte augmentation, confirmée en 2023 :

- **L'énergie**, le TE44 (Territoire d'Énergie Loire Atlantique) annonce pour 2023 des augmentations de :
 - +82% sur le prix du gaz
 - +54% pour le prix de l'électricité
- **Le point d'indice des agents d'animation :**
 - +3.5% en juillet 2022
 - +1.5% en juillet 2023
- **Les fournitures :**
 - +32% sur le matériel d'activité



AUGMENTATION DU TARIF DU SERVICE DE RESTAURATION

Le nombre de repas servis a augmenté de 11 % entre 2019 et 2022. Cette augmentation du nombre de repas a généré une augmentation de :

- **+31%** des coûts d'énergie,
- **+16%** du coût denrées alimentaires
- **+14%** sur les coûts de personnel.

Les marchés alimentaires ont eu aussi connu des évolutions tarifaires depuis le dernier trimestre 2022.

Sur les activités extrascolaires, **le prix du repas est inclus dans le coût de la journée**. Au moment de la réévaluation des tarifs en restauration, l'augmentation n'avait pas été prise en compte pour les repas pris en centre de loisirs. Si les tarifs en restauration n'augmentent pas, le coût repas lui évolue, et le reste à charge communal devient de plus en plus important.



ENGAGEMENT COMMUNAL

La municipalité s'est aussi engagée dans une politique de maîtrise des coûts :

- En travaillant notamment sur un plan pluriannuel de maîtrise des coûts énergies,
- En apportant une attention particulière sur la masse salariale et les taux d'encadrement pour assurer un accueil de qualité, tout en maîtrisant les charges de personnel,
- En négociant les tarifs des prestataires,
- En assumant le reste à charge communal sur les mini-camps, malgré une augmentation de 40% des tarifs sur ces prestations.

Les services périscolaires et extrascolaires constituent un service essentiel pour la population marsienne qui ne cesse d'augmenter, et emploient plus d'une vingtaine d'animateurs mobilisés pour assurer un service de qualité.

Les participations familles représentent aujourd'hui **la moitié du coût réel de ces activités**.

Cette augmentation des tarifs permet à la commune d'assurer une continuité de service, tout en proposant des projets de qualité.

La hausse des tarifs ne compensera pas complètement la hausse des prix en général, et la commune assumera le reste à charge.

DATE D'EFFET : 1ER SEPTEMBRE 2023